

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 JUILLET 2023

N° 2023-08-12

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 7
Total (mini 19) : 24

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY,
Yann TRACOL.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX,
Philippe CAHN à Éric RICHARD, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle
RUYSSCHAERT

Délégué-e excusé-e : Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Roland PEYRON,
Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Jean-Christophe CAMP est nommé secrétaire de séance.

Objet : Stratégie paysagère 2023-2025– Plan de paysage : délibération rectificative du plan de financement (pour l’AAP plan de paysage) - Budget prévisionnel et plan de financement

| Montant des dépenses PnrBP | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|----------|----------|----------|
| Fonctionnement | 10 899 € | 70 598 € | 65 798 € |
| Investissement | 0 € | 0 € | 0 € |

| Coût global prévisionnel | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|-----------|----------|
| | 147 295 € | 30 000 € |

Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n°2023-04-03 en date du 16 février, le Bureau Syndical a validé le cadre et les modalités de mise en œuvre de la stratégie paysagère du Parc et notamment l’élaboration d’un Plan de Paysage en répondant à l’appel à projet « Plan de Paysage » lancé par le ministère de la transition écologique pour un soutien financier forfaitaire de 30 000 euros. Des financements complémentaires sont en cours de recherche.

La candidature à l’appel à projet « plan de paysage » a été déposée le 20 juin 2023 dernier avec le tableau de financement suivant :

| DEPENSES en € TTC | | | RECETTES en € | |
|--|--|--|---------------------|----------|
| Prestation de réalisation du plan de paysage avec démarche participative | Phase 1 – Elaboration d’un diagnostic partagé et définition des enjeux (6 mois) | 36 000 € | AAP Plan de paysage | 30 000 € |
| | Phase 2 - Elaboration des scénarios Définition d’objectifs de qualité paysagère (8 mois) | 36 000 € | | |
| | Phase 3 - Déclinaison en programme d’actions opérationnelles et spatialisées dont actions “starter” et mise en forme de la restitution finale (8 mois) | 40 000 € | | |
| Stage « volet participatif et la stratégie paysagère et initiation d’un observatoire photo des paysages et du changement climatique » (6 mois) | 4 800 € | Autofinancement du Parc (dont recherche de cofinancements complémentaires) | 117 295 € | |
| Communication et interventions d’expertises complémentaires lors des démarches participatives | 6 000 € | | | |
| Coûts de structure | 3 195 € | | | |
| Coordination et pilotage de l’élaboration du plan de paysage | 21 300 € | | | |
| TOTAL | 147 295 € | TOTAL | 147 295 € | |

Délibération

- ◆ Vu la délibération n° 2023-04-03 du 16 février 2023 de cadrage de la stratégie paysagère du Parc
- ◆ Vu la délibération n°2022-04-03 du 21 mars 2022 « création de poste et engagement dans une prestation en appui des communes pour les projets d’aménagements « techniques »
- ◆ Considérant les modalités de l’Appel à Projet « Plan de paysage » 2023 lancé par le Ministère de la Transition
- ◆ Considérant la convention d’adhésion au programme Avenir Montagne Ingénierie du 27 juin 2022



- ◆ Considérant la charte du Parc et plus précisément ses orientations II.2 visant à « développer et promouvoir un tourisme durable qui s'inscrit dans le paysage et l'art de vivre le territoire » et III.4.2 visant à « aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le plan de financement du plan de paysage présenté ci-dessus
- **Dit** que des cofinancements complémentaires seront recherchés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

